



Jugement jaf modifier la garde de mon fils

Par **nathi 1285**, le **21/08/2017 à 16:00**

bonjour,

je me permets de vous contacter car j'aurai besoin de votre aide.

Je suis actuellement en garde alternée avec mon ex conjoint pour la garde de mon fils de 5 ans.

le pere de mon fils est normalement censé le garder 5 jours des semaines paires sauf qu'il ne la jamais fait il le prend que un week end sur deux les semaines paires, car il vie depuis 1 ans chez sa copines a 6 h de sont domicile.

j'ai fait appel a un huissier il m'a bien stipuler par courrier en AR que le père de mon fils domicilier bien a 6 h de son domicile j' ai meme l'adresse sur le courrier

est t'il possible de faire changer la jugement en ma faveur car il ne respecte pas les conditions?

Car il prend son fils comme il le désire et que sa conjointe passe avant lui que faire svp.

merci par avance

cordialement